

Le 09/06/2016

Universités de Lyon et de Saint-Étienne : non à la fusion !

Non à l'inversion de la hiérarchie des normes à l'université !

En 2011 déjà nous écrivions : « *En définitive, l'IDEX apparaît comme un projet destiné à faire disparaître non seulement les missions mais aussi les structures des universités, à nier en conséquence les missions comme les statuts des universitaires et des personnels.* » (tract du 16/03/2011). La confédération FO avait en conséquence voté contre le projet d'IDEX (« Initiatives d'excellence ») lors de sa présentation au CESER (conseil économique et social environnemental régional).

Comme le SNPREES-FO et Supautonome-FO l'ont de plus montré à de multiples reprises dans leurs déclarations et communiqués au niveau national, **les COMUE sont les agents de la destruction des structures républicaines dans l'enseignement supérieur et la recherche, elles sont les instruments de la territorialisation de l'université, elles sont les vecteurs de la disparition de nos universités.**

Ce qui se trame dans la COMUE de Lyon en est la triste et éclatante illustration. On apprend ainsi le 6 juin, par un mail adressé par la présidence de l'Université Lumière/Lyon II aux personnels de cette université, qu'il y aurait un projet de fusion des universités constitutives de la COMUE de Lyon et que celui-ci devrait être ficelé pour ... le 20 juin ! Ceci, au nom d'une réponse qui satisfasse les attentes du jury de l'IDEX ! Selon le mail de la présidence de Lyon II « **les universités actuelles seraient fusionnées dans cette grande Université de Lyon et disparaissent comme entités spécifiques** ». Les modalités de cette fusion sont exposées sans fard, dans le droit fil du projet IDEX de 2011 : « *Il s'agirait [...] d'une "université intégrée" en poussant cette intégration beaucoup plus loin que ce qui était initialement envisagé et en l'opérant plus rapidement. Cette université intégrée serait constituée d'une part des écoles et d'autre part de composantes ou facultés structurées autour d'une ou plusieurs disciplines.* »

Cette fusion, c'est la voie grande ouverte à de nombreuses « mutualisations », avec leurs cortèges de destructions de diplômes de tout niveau, de filières et de postes, à des définitions locales des normes de travail, pour les agents statutaires comme pour les contractuels. **La COMUE de Lyon est la centrifugeuse des garanties collectives au profit de règlements locaux.**

La motion des personnels de l'UJM (Saint-Étienne) réunis en AG le 8 juin se prononce clairement pour le refus de « toute fusion, quelles que soient ses modalités ». Elle souligne que cette **logique est la même que celle de l' « inversion de la hiérarchie des normes »** prévue par la loi « travail ».

Comme eux, nous appelons tous les personnels des universités et établissements d'enseignement supérieur de Lyon et Saint-Étienne à rejoindre le combat de tous les salariés, à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires et l'UNEF, l'UNL, la FIDL, pour le retrait de la loi travail, et à participer massivement aux mobilisations prévues à cette fin,

à être en grève et à rejoindre la **manifestation nationale à Paris le 14 juin**

(renseignez vous auprès des représentants syndicaux ou des U.D pour les modalités pratiques).

*Vous trouverez au verso la motion de l'AG des personnels de l'Université Jean-Monnet (Saint-Étienne). Comme eux, nous vous invitons à vous réunir en assemblée générale et à adopter des motions demandant le **retrait de la loi travail, l'abandon de tout projet de fusion et listant vos revendications précises et urgentes.***

L'austérité, ça suffit ! L'autoritarisme, ça suffit !

Des moyens et des postes pour travailler !

Respect des personnels, des statuts, des droits collectifs !

Motion de l'AG des personnels de l'UJM (Université Jean-Monnet, Saint-Étienne)

Nous, personnels de l'UJM, réunis en assemblée générale le mercredi 6 juin à l'appel du SNPRES-FO 42 et de la FERC-SUP CGT, venons d'apprendre que les présidences des universités constitutives de la COMUE de Lyon ont projeté de fusionner les établissements constitutifs de cette COMUE.

Les effets négatifs de la COMUE apparaissent déjà, en particulier avec la disparition de diplômes et l'obligation de les insérer sous forme de « parcours » dans des diplômes « COMUE », avec des réductions d'heures d'enseignement ou la fixation de seuils d'ouverture.

Nous refusons d'aller plus loin, nous refusons toute fusion, quelles qu'en soient les modalités, car elle ne peut qu'être source de mutualisations de services, disparition de diplômes ou filières d'enseignement, suppressions de postes, non renouvellements de contrats, démantèlement des organismes de recherche.

Nous refusons que notre université disparaisse, nous refusons que la COMUE fusionnée devienne notre employeur, nous refusons la régression que ceci entraînerait en termes de garanties collectives (statuts des agents fonctionnaires, droits des agents contractuels) et pédagogiques.

Nous demandons au contraire, les moyens et les postes nécessaires pour pouvoir faire notre travail de service public.

Nous formulons en conséquence des revendications urgentes :

- avec les personnels des bibliothèques, et avec le soutien des organisations étudiantes UNEF et OSE, nous demandons à ce qu'il n'y ait **aucune extension nouvelle des horaires des B.U. telle que celle prévue dans l'appel à projets « plan bibliothèques ouvertes »** (qui ne prévoit aucun financement pérenne) ;

- avec les enseignants du département de sciences de l'éducation (6 postes enseignants pour 600 étudiants, ce qui en fait le moins bien encadré des départements de l'UJM et de tous les départements de sciences de l'éducation en France) nous demandons l'attribution immédiate de **deux postes statutaires d'enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation dès la rentrée 2016 et la mise en place d'un plan de recrutement** qui permette de doter ce département des postes nécessaires dans les années suivantes (créations nettes qui ne démunissent pas les autres départements d'enseignement) ;

- avec les enseignantes du CILEC (centre international de langue et civilisation), nous demandons que **les enseignantes de FLE (français langue étrangère) en CDD annuels depuis plus de trois ans pour assurer des besoins permanents** (et sans concours de la fonction publique correspondant), qui représentent la moitié de l'effectif enseignant du centre, **bénéficient d'un CDI, que leur diplôme, l'expérience antérieure à leur recrutement comme celle acquise depuis soient reconnus dans leur rémunération.**

La logique qui est à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'austérité, les COMUE, l'effacement des normes nationales, la baisse du coût du travail, la destruction des postes de travail, c'est la même que celle qui a présidé au projet de loi « travail ».

C'est pourquoi, à la suite des AG des 31 mars, 28 avril et 19 mai, **nous réitérons notre revendication de retrait de la loi « travail »** et soutenons les mobilisations des grévistes des divers secteurs en grève (en particulier les raffineries, les ports, les cheminots, les transports routiers). Nous apportons un soutien total aux grévistes du centre technique municipal de Saint-Étienne et dénonçons les atteintes au droit de grève perpétrées par la mairie dans ses actions à leur rencontre.

Nous appelons à participer à toutes les mobilisations pour le retrait de la loi « travail » et à rejoindre la grève et la manifestation nationale du 14 juin, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL, FIDL et à Saint-Étienne OSE.

Nous serons en grève le 14 juin pour le retrait de la loi travail et pour toutes les revendications exprimées ci-dessus.

Nous tiendrons une AG le 15 juin au matin pour envisager les suites à donner à notre mobilisation.

Vote pour à l'unanimité.